Europol: adaptation des traitements de base et des allocations du personnel. Initiative Belgique

2001/0830(CNS) - 17/12/2001 - Document de base législatif

OBJECTIF : adapter la grille des traitements de base du personnel d'EUROPOL. CONTENU : la proposition de décision, envisagée à l'initiative de la Belgique, entend adapter la grille des salaires du personnel d'EUROPOL ainsi que les allocations et indemnités qui lui sont versées afin de tenir compte du réexamen du niveau des rémunérations des agents d'EUROPOL par le Conseil d'administration de cette institution. Pour rappel, régulièrement le Conseil d'administration d'EUROPOL réexamine le niveau des rémunérations afin de tenir compte du coût de la vie à La Haye (Pays-Bas, siège d'EUROPOL) et de l'augmentation des traitements des membres de la fonction publique dans les États membres ainsi que de la nécessité de recrutement d'EUROPOL. Au vu de ce réexamen, l'initiative envisage une augmentation de 5,2% des rémunérations du personnel d'EUROPOL pour la période comprise entre le 01.07.2001 et le 01.07.2002. Un tableau reprend avec précision le montant de toutes les rémunérations de base du personnel d'EUROPOL à touts les échelons et grades de la fonction publique européenne.